

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 16 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le **16 décembre 2020**, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le **10 décembre 2020**, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Personnes présentes : Thierry ANDRE, Éric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Rita BOZETTI, Jean-Denis CELLIER, Clara DONATO, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER.

Absents représentés : Céline LEROUX représentée par Gilbert MAZOYER
Clara DONATO représentée par Gilbert MAZOYER

Absents : Rita BOZETTI excusée

1 / Secrétaire de séance : Eric BESSAC

2 / Approbation du compte rendu du 18 novembre 2020 :

Lucien GREZE demande des précisions sur le point N° 10 : Les conventions seront transmises à l'ensemble des conseillers afin de prendre connaissance des dossiers ouverts lors du précédent mandat.

Point N° 7 : nommer un nouvel avocat pour le dossier du photovoltaïque

Après ces éclaircissements, l'approbation du compte rendu du 18 novembre 2020 est validée, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions :

Jeudi 17 décembre 2020 :

09h00 : ALGECO visio

10h00 : Damien DUMAS - St Michel le vieux

14H00 : SHVC : PNR du Mont d'Ardèche (Pierre

14H15 : Mme PAGES maison RODIER à visiter (Gilbert)

14H30 : Mme LACAILLE Assistance sociale (Michel + Lucien)

Vendredi 18 décembre 2020 :

10h00 : La Région - visio / Céline HUSSON

18H00 : Brigitte BOTCAZOU : réunion sur la recyclerie

Lundi 21 décembre 2020 :

09h00 : Réunion de bureau

Du 23/12/2020 au 03/01/2020 : Fermeture de la mairie : Congés Secrétaire

Lundi 4 janvier 2021 :

09h00 : Réunion de bureau

14H00 : Lozère ingénierie : Point général Communauté de Communes et la commune

Mardi 5 janvier 2021 :

14h30 : Com Com : commission tourisme à St Germain de Calberte

Mercredi 6 janvier 2021 :

08h30 : Réunion de chantier

Mercredi 13 janvier 2020 :

horaire à définir : réunion avec la DIR Méditerranée

Jeudi 14 janvier 2021 :

09H30 : Bureau Com Com

Vendredi 15 janvier 2021 :

14h00 : Maison Mont Lozère à St Michel de Dèze

Samedi 16 janvier 2021 :

15H00 : conseil municipal

Mardi 19 janvier 2021 :

09h00 : PROHIN au collet de Dèze

Mardi 26 janvier 2021 :

09h30 : Réunion extra municipale agricole

Jeudi 28 janvier 2021 :

14h00 : Conseil communautaire

Jeudi 4 février 2021 :

14h00 : Maison Mont Lozère au Pont de Montvert

Mardi 9 février 2021 :

17h00 : Conseil d'école

4 /Communauté de Commune :

Débat sur les points en cours.

5 /Réhabilitation du bâtiment de l'école :

Ouvrir le dossier de locations et revoir pour les conventions avec la CAF

6 /Traversée du village et assainissement :

Un échange de courrier a eu lieu et un RDV est prévu le 13/01 à 14h00, pour parler du projet de la traversée du village et de la voie verte :

- stationnement des poids lourds
- demande de subvention à la Région devrait être validée au mois de janvier 21.
- Préparer la demande de subvention à l'agence de l'eau pour un projet sur la réalisation de l'assainissement en 2021 pour un projet sur la réalisation de la traversée du village en 2022

7 / Adduction d'eau de Saint Michel le Vieux

Le cabinet GAXIEU doit nous transmettre un dossier pour demander aux propriétaires des terrains l'autorisation de passage pour faire les travaux de l'adduction de l'eau.

8 /Hôtel restaurant la Rivière

La commune s'est mis d'accord avec le propriétaire sur le montant de l'acquisition du bâtiment.

La commune est maintenant propriétaire de la licence IV.

9 /Règlementation voirie communale :

DELIBERATION N° 092-2020 : AVIS D'OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour régulariser les déclassements de chemins ruraux,

L'enquête publique portera sur les chemins ruraux suivants :

- La Combe de Ferrière : Parcelles 413, 414, 415 Lisa LEYTEN et la commune,
- Thomet : Parcelles 922, 924, 929, 930, 931, 932 famille FAGE et la commune,
- La Bastide : Parcelles 1073, 1074, 1076, 1080, 1081, 1082, 1083 familles GABRIAC, HUGUES et la commune,
- Le Mas Soubeyran : Parcelles 1167, 1168 familles SOLLE, CHAMOIN, MAS et la commune,
- La Rivière : échanges de parcelles entre la famille GREZE et la commune,
- Ombras : petites parties de parcelles entre les familles BRAGER, BEAUMEL, FEYDEDIE et la commune,

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord :

- pour désigner un commissaire enquêteur,
- pour définir les dates de l'enquête publique qui se déroulera du 01/03/2021 au 15/03/2021,
- pour délibérer sur le résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur,
- pour prendre attache auprès des services du cadastre pour mettre à jour la documentation

10 /Redevance sollicitée à ENEDIS :

DELIBERATION N° 087-2020: ETAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS :

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la communes par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002, portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issue du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2020,

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 38,85 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité, **soit 212.00 €**,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

11 / Renouveaulement du groupement de commandes voirie SDEE :

DELIBERATION N° 088-2020 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - SDEE

Le Conseil Municipal,

Le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt pour les communes et communautés de communes, ainsi que le Syndicat Département d'Energie et d'Equipement de la Lozère (SDEE) à mutualiser leurs projets respectifs de voirie et de génie civile de réseaux divers,

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics et qu'il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement par convention,

Considérant qu'il peut être confié à l'un ou plusieurs des membres du groupement la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de convention constitutive ci-annexé du groupement de commandes relatif à la réalisation des travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers,

12 /Département de la Lozère : Portage de repas à domicile

Monsieur le Maire fait lecture de l'information faite par l'hôpital de Florac sur son offre de portage des repas. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

13 /Le Personnel : information recrutement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie de Cassagnas l' a contacté pour lui proposer de nous associer à leur offre d'emploi de secrétaire de mairie. Cette proposition nécessite que nous recrutons la même personne pour une durée de 19h00 en complément des 16 heures réalisées sur Cassagnas.

La secrétaire de mairie à une charge de travail très importante qui l'empêche de prendre régulièrement ses congés et l'oblige à effectuer de nombreuses heures supplémentaires non rémunérées ni récupérées.

M. le Maire fait remarquer que Mme PAULEAU étant proche de la retraite recruter quelqu'un pourrait faciliter son remplacement lors de son départ à la retraite.

M. Eric BESSAC rappelle que la personne occupant le poste d'ATSEM, cet agent dispose depuis la suppression des temps périscolaires, d'un temps qui peut-être utilisé pour d'autres fonctions d'ATSEM.

Pour sa part M. le Maire souhaite que l'on recrute un agent connaissant déjà la fonction publique territoriale. (Une convention sera donc signée avec le Centre de Gestion qui organisera le recrutement et les entretiens).

14 /Subvention : les pompiers, le resto du cœur :

SUBVENTION 2020 AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (DE 090 2020)

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention faite par l'Amicale des sapeurs pompiers du Collet de Dèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 400 € à l'Amicale des sapeurs pompiers du Collet de Dèze,

Pour la subvention du Resto du cœur, celle-ci sera versée par le C.C.A.S. et le montant s'élève à 300 €.

15 /Divers devis :

Devis de M. FRAILE pour la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente : validé

GTO INFO pour la maintenance annuelle : validé

3D CONCEPT pour l'achat de 2 fauteuils : validé

16 / Divers délibération :

DELIBERATION N° 091-2020 : TRANSPORTS SCOLAIRES 2019 / 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2019/2020.

Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 054.00 € pour l'année scolaire 2019/2020), soit 410.00 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 410.00 €, correspondant à un élève transporté.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

17 / Questions diverses :

Les colis des aînés sont terminés et seront livrés semaine prochaine.

M. le Maire donne la parole à Mme Brigitte BOTCAZOU qui expose son projet de la recyclerie. Ce dispositif permettra de diminuer les encombrants, de vêtements, de jouets, de livres, d'appareils ménagers etc ...

Reste à trouver le local pour entreposer tous ces objets. Rendez vous le vendredi 18/12 à 17h00 pour la création de cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15